

## DÉCISION DU MAIRE N°DEC20240207 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### RÉNOVATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME DU COMPLEXE VINCENDON - APPROBATION DU PROJET DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond,

Vu les articles L. 2122-22, L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20230144 du conseil municipal en date du 23 octobre 2023, visée pour valoir récépissé le 26 octobre 2023 portant délégation d'attributions au maire en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la mise en place par l'Etat de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025

Considérant que la ville peut répondre à cet appel à projets par le dépôt de dossiers de demandes de subventions,

#### DÉCIDE

**Art. 1er** – La ville de Saint-Chamond souhaite présenter l'opération suivante : La rénovation de la piste du complexe Vincendon.

Le coût total de ce projet est estimé à 1 185 000 €. Le taux de la subvention sollicitée s'élève à 50 % soit 592 500 €. Le démarrage de cette opération est programmé sur 2025.

**Art. 2** – Un dossier de demande de subvention pour l'opération citée à l'article 1<sup>er</sup> est déposé auprès de l'État pour solliciter une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2025,

**Art. 3** – La présente décision dont il sera rendu compte à la prochaine réunion du conseil municipal sera publiée et transmise au préfet de la Loire.

**Art. 4** – Le directeur général des services de la ville et le trésorier, comptable de la ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Art. 5** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois qui suivent sa notification. Le tribunal administratif de Lyon pourra être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Chamond, le 30 décembre 2024



Le maire, Axel DUGUA

